

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101**

---

AVIS est par la présente donné que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure au *Règlement de zonage 1101*, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **15 septembre 2020** à la salle du Conseil située au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie à 19 h 30. Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil par les moyens de participation suivants :

- sur place à la salle du Conseil;
- par courriel, avant 15h le 15 septembre 2020, à [greffe@ville.sainte-julie.qc.ca](mailto:greffe@ville.sainte-julie.qc.ca)
- par téléphone, avant 15h le 15 septembre 2020, au 450-922-7050.

Les interventions des citoyens à distance seront lues telles que formulées lors de la parole au public prévue pour cette demande de dérogation mineure.

**DEMANDE N° 20-14 : 129, rue de Nantes – Zone H-109**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- L'implantation d'une résidence, sur un lot d'angle cadastré avant le 12 février 1992 et ayant une profondeur dérogatoire, à 5,48 mètres de la limite arrière du terrain, plutôt que 6,1 mètres, tel qu'établi par le calcul prévu à l'article 11.1.5.3 du *Règlement de zonage 1101*, stipulant que la marge arrière fixe minimale pour l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée doit être égale ou supérieure à 25 % de la profondeur du terrain.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 543 901 du cadastre du Québec.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 31 août 2020.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA  
Avocate